

Contribution de France Active – Imagin’Ere de l’ESS Dans 10 ans, l’ESS pourra compter sur une finance alignée avec ses principes

Le congrès des 10 ans de la loi ESS – 12 & 13 juin 2024



Dans 10 ans, l’ESS pourra compter sur une finance alignée avec ses principes

1. « Réinvestir la finance »

Rééquilibrer les rapports de force entre la finance, les territoires et les citoyens en soutien à une économie plus inclusive et plus durable, c’est l’objectif de France Active depuis 30 ans.

Les citoyens se sentent de plus en plus déconnectés des enjeux financiers ; il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer le pouvoir des épargnants, d’imaginer de nouveaux mécanismes en faveur d’une finance responsable et solidement ancrée dans l’économie des territoires. L’expérience du réseau France Active en termes de mobilisation d’épargne solidaire, de mobilisation des habitants pour le financement participatif de projets locaux et d’ingénierie financière au service de l’investissement régional saura être mise à profit pour aller encore plus loin dans cette direction.

C’est donc naturellement que France Active souhaite se projeter dans 10 ans pour imaginer une finance alignée avec les principes de l’ESS, et donc dépasser le champ de la finance solidaire pour plaider pour une véritable transformation de la finance.

La financiarisation de l’économie de ces dernières décennies a eu pour effet de déséquilibrer le rapport de force entre les entreprises et leurs partenaires financiers, et d’éloigner les citoyens, pourtant principaux apporteurs de capitaux des décisions d’investissement. Les conséquences sont multiples. En premier lieu, les entreprises de l’économie sociale, qui ne définissent pas leur objet uniquement par la création de rendement financier, sont moins bien servies que les entreprises à but lucratif. Ensuite, de nombreux besoins sociaux, dont la couverture dépend d’initiatives citoyennes et d’innovations sociales au rendement financier incertain, ne trouvent pas de réponses satisfaisantes sur les marchés de capitaux. Enfin, l’épargne solidaire, après trente ans de militantisme par ses initiateurs, représente moins d’1% de l’épargne des français.

Pourtant, les entreprises de l’ESS se sont dotées de leurs propres outils de financement depuis plusieurs décennies, de la création des caisses de secours mutuelles, en passant par les banques coopératives. Plusieurs fonds d’investissements font partie intégrante de l’économie sociale. Pourtant depuis trente ans, les acteurs de la finance solidaire permettent aux épargnants de flécher leur argent vers les causes qui leur tiennent à cœur. Mais le contexte de concurrence et l’organisation des marchés financiers pèsent sur ces acteurs, les faisant osciller entre banalisation et marginalité.

On ne part donc pas de rien mais il faut passer à la généralisation et aligner l'ensemble de l'industrie financière sur ces principes. Il est temps de retisser le lien entre les citoyens, leurs initiatives entrepreneuriales et la finance.

2. Donner le pouvoir aux citoyens sur leur argent

Pour cela quatre leviers doivent être mobilisés : des normes ambitieuses, une mobilisation active des acteurs de l'ESS, une politique publique structurée, et des citoyens qui prennent le pouvoir sur leur argent.

1. Des normes qui incitent la finance à prendre des engagements envers notre planète et la société, et à les respecter

Si d'un côté, la finance solidaire investit dans des projets à forte utilité sociale et environnementale mais que de l'autre côté, la finance traditionnelle continue à financer des projets à fortes externalités négatives sur le climat ou sur la destruction d'emplois locaux par exemple, nous ne serons jamais en mesure de faire de la finance un levier de transformation de la société.

La taxonomie européenne (CSRD / SFDR) établit de manière inédite des normes pour les entreprises et pour les institutions financières, obligeant celles-ci à un effort de transparence et de traçabilité des flux financiers. En France le label d'Etat ISR apporte une clarification sur les obligations des gestionnaires d'actifs.

Le label Finansol, label privé créé par les acteurs de la finance solidaire, intègre quant à lui des indicateurs sociaux. Il doit continuer à jouer un rôle de référence.

Si la dimension environnementale est prise en compte de manière croissante, les indicateurs de gouvernance démocratique et encore plus d'impact social restent pour le moment peu précisés. Un travail offensif sur cette question permettrait de faire progresser l'encadrement des institutions financières et la reconnaissance du champ social.

La réelle prise en compte par les investisseurs des dimensions d'utilité sociale, de lucrativité limitée et de gouvernance démocratique, au cœur de l'économie sociale, ne repose que sur une construction fragile : l'articulation entre la collecte d'épargne salariale solidaire et l'agrément d'Entreprises Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), défini par l'article 2 de la Loi de 2014. Il est impératif de préserver cet agrément des tentatives d'élargissement, et d'en faire une promotion active auprès des entreprises et des citoyens.

Dans dix ans les acteurs de la finance solidaire auront construit un référentiel permettant de mettre les entreprises et les investisseurs face à leurs responsabilités sur la prise en compte des impacts sociaux autant qu'environnementaux. Ce référentiel sera inscrit dans les normes et les réglementations européennes, favorisant l'orientation massive des flux de capitaux vers les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

2. Des acteurs de l'ESS qui se dotent d'une véritable stratégie collective de développement

Les acteurs financiers savent se mobiliser s'ils ont en face d'eux des entreprises et associations qui sont claires sur leurs projets et sur les moyens qu'ils se donnent pour y parvenir.

Sans attendre des concours extérieurs, les entreprises et associations de l'ESS doivent prendre leurs responsabilités et revendiquer leur place sur les secteurs d'activité qu'elles ont historiquement défrichés, conquérir des places là où leur réponse est pertinente, innover et conserver l'avantage, travailler ensemble, se doter de véritables stratégies collectives nationales et territoriales.

Les chambres régionales de l'ESS, les Pôles territoriaux de coopération économique, doivent devenir des lieux de concertation et de consolidation économique de leurs adhérents, inciter à des

regroupements d'acteurs par filières, intégrer des compétences en matière de financement et mutualiser pour avoir des effets de leviers plus importants. Sortir d'une logique défensive pour revendiquer une place à la hauteur des défis sociaux et environnementaux qu'elles savent relever.

Dans 10 ans, des schémas de développement par filière seront déclinés par Régions, portés par les acteurs de l'ESS qui se donnent collectivement les moyens et les compétences pour leur développement, avec des plans d'investissement ambitieux permettant un changement d'échelle.

3. Une politique publique qui sécurise et qui a un effet d'entraînement sur les acteurs financiers

On doit attendre deux choses des pouvoirs publics pour la création d'un écosystème favorable au financement : une sécurisation des modèles économiques des entreprises de l'ESS et la mobilisation des instruments de financement publics.

De nombreuses entreprises de l'ESS sont en interaction fortes avec les politiques publiques, que ce soit dans les domaines de la solidarité, de la préservation de l'environnement, de la culture ou de l'éducation populaire. Pour un investisseur, la solidité et la résilience du modèle économique de l'association ou de l'entreprise va dépendre de nombreux facteurs (qualité de la gouvernance, clarté et pertinence de la stratégie, ...) mais également de la stabilité des relations contractuelles, notamment avec les pouvoirs publics.

Personne n'attend que ceux-ci ne garantissent la continuité systématique ou la pérennité de leurs financements. En revanche, ils ne doivent pas devenir le principal facteur d'instabilité par des conditions de mise en concurrence défavorables aux entreprises de l'ESS, par des remises en cause sans concertation des concours, par des reprises d'excédents qui viennent décourager les efforts de bonne gestion, par des contrats ou des engagements annuels quand la mise en œuvre des actions demande de la durée ...

A côté de cette bonne pratique du partenaire public, en tant que « client », on doit trouver le partenaire public investisseur.

La Caisse des dépôts et Bpifrance ont, sur leurs champs de compétence respectifs, une responsabilité en matière de financement des entreprises. Leur juste positionnement, à la fois comme intervenant dans les creux du marché, en création et dans les changements d'échelle, et avec des outils permettant d'inciter l'investissement privé, est déterminant pour structurer un marché de l'investissement adapté aux entreprises de l'ESS.

Dans 10 ans, des collectivités publiques privilégieront les entreprises de l'économie sociale et solidaire pour la mise en œuvre de leurs politiques, et une banque publique créera les conditions d'un investissement massif de l'industrie financière dans ces entreprises.

4. Le développement d'une ressource d'épargne clairement orientée vers l'ESS : la réappropriation citoyenne

En fin d'année 2023, France Active, FAIR et OpinionWay ont sondé les Français sur l'épargne solidaire. Dans un contexte marqué par l'inflation et un pouvoir d'achat en berne, quelles sont leurs intentions d'épargne pour 2024 ? Qui sont les personnes intéressées par la finance solidaire ? Pour quelle finalité ? Pour quels types de projets soutenus en priorité ? ...

Essentielle à la vie économique et sociale de la France et de ses territoires, l'épargne solidaire reste marginale et doit encore faire face à de nombreux freins. Contexte économique, idées reçues qui perdurent, manque de connaissances sur les produits solidaires et leur finalité, l'enquête révèle qu'il est d'abord urgent de mieux informer les Français.

Principaux enseignements :

- Parmi les Français qui envisagent d'épargner en 2024, c'est précisément le contexte économique, et notamment leur crainte pour l'avenir, qui les motive, loin devant le financement de nouveaux projets (immobilier, voyage, études, ...).
- 1 Français sur 4 souhaite que son épargne ait une finalité solidaire (25%), dont 11% de manière exclusive, uniquement dans le but de soutenir le développement économique de leur territoire ou de contribuer à la réussite de projets solidaires dans leur région. Une volonté encore plus forte chez les jeunes (20% chez les moins de 35 ans, +2% vs 2022).
- 1 Français sur 3 souhaite que son épargne finance des projets qui répondent aux défis environnementaux
- 46% des Français se disent prêts à se montrer patients et à investir sur des projets rentables à moyen ou long terme (+2 points vs 2022), un chiffre qui grimpe à 64% chez les 18-24 ans.

Ces chiffres confirment un véritable intérêt des Français pour financer des projets solidaires, écologiques et à fort ancrage territorial.

En parallèle, des mobilisations citoyennes ont lieu lors des assemblées générales d'entreprises : manifestations mais également volonté des actionnaires d'être plus impliqués dans les stratégies climat des entreprises (exemple du « Say on climate » ...)

Cet engagement citoyen protéiforme fait écho à l'importance de la prise de décision démocratique dans l'ESS et doit obliger la finance à proposer des produits financiers en cohérence avec les souhaits des épargnants.

Pour que cet intérêt se traduise dans les chiffres, que l'épargne solidaire représente non pas moins de 1% **mais le quart de l'épargne des Français**, c'est-à-dire un niveau correspondant à l'intérêt manifesté par ceux-ci, il faut que les gestionnaires, les réseaux de commercialisation, fassent une promotion active de ces supports, et que leurs clients soient suffisamment informés pour réclamer les produits d'épargne correspondant à leurs aspirations. L'obligation de présentation d'une offre solidaire doit être étendue à tous les supports et doit être rendue effective par une mobilisation des associations de consommateurs, des mouvements associatifs et des ONG, relayée par une campagne d'information publique.

Dans 10 ans, un quart de l'épargne des citoyens sera orientée vers le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire, grâce à la convergence entre une mobilisation citoyenne, une campagne publique d'information et la mise en œuvre effective du droit à choisir la finalité de son argent.